



Nouveaux mandats : La CFDT continue à vous défendre!

Maintenir les postes et les métiers

Depuis la suppression des pôles, la région Centre-Val de Loire est devenue autonome. Un cadeau empoisonné car l'indépendance a un prix, celui du manque de moyens ! Avec ses six départements à couvrir, elle est devenue une des plus petites régions en dotations et en moyens.

La CFDT défend le maintien des postes dans notre région. Elle sera vigilante au remplacement systématique des départs à la retraite. Or, on sait qu'un poste de vidéo est gelé depuis 4 ans. C'est inadmissible!

1 poste d'OPV va se libérer suite à un départ à la retraite. La CFDT demande à ce qu'il soit remplacé.

En ETP moyen, nous avons perdu 4 équivalent temps plein (ETP) en PTA et 1,2 chez les journalistes. **Entre**

2019 et 2020, la Direction a fait moins travailler les PTA en économisant l'équivalent de 4 postes de techniciens et 1,2 poste de journaliste. (Chiffres de la Direction du réseau)

**DONNEZ, DONNEZ, DO DO DONNEZ-
NOUS DES POSTES...**

Vos élus CFDT demandent toujours la création de quatre postes :

- **Chargé de production**
- **Conseiller au programme**
- **Administrateur de production**
- **Gestionnaire d'antenne**



france.tv

Pour un projet éditorial écrit et publié à l'ensemble des salariés, dès la rentrée de septembre en Région Centre !

Fini les projets qu'on découvre en passant dans les couloirs. **Exit le projet éditorial appris au détour d'une conversation avec un collègue...** Il faut un projet rédigé, clair, précis sur les moyens mis en place, les modules à proposer.

Il faut que l'ensemble de la rédaction puisse participer à égalité au projet !

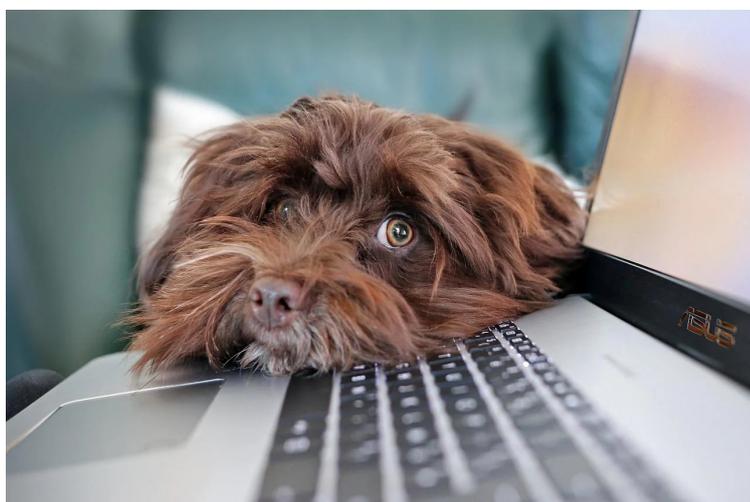
Bilan des départs à la retraite suite RCC sur l'ensemble du réseau

TOTAL : 938 départs

- En 2019 : 362 départs
- En 2020 : 163 départs
- En 2021 : 167 départs
- En 2022 : 246 départs

En région Centre-Val de Loire

- 6 départs sont prévus
- En 2019 : 4 départs
- En 2021 : 1 départ
- En 2022 : 1 départ



Pour un service informatique renforcé à Orléans

Problèmes d'ingest de rush dans les bureaux excentrés, réseau informatique qui rame, des JT à la peine et des salariés exaspérés... **Entretien le réseau informatique d'une station est un boulot à part entière.** Quand le service

informatique à France 3 Centre-Val de Loire est composé de deux salariés dont l'un est mobilisé sur l'exploitation régulièrement... Impossible de maintenir une qualité de service à tous niveaux. **Impossible de gérer le réseau, les serveurs, les demandes quotidiennes des salariés ou prendre part à des projets innovants?** Dans d'autres régions ce même service informatique fonctionne à 3 personnes (cadre non compris).

A quand un renforcement de ce service ?



france•tv

Il est où, le HUB ? Il est où à Orléans ?



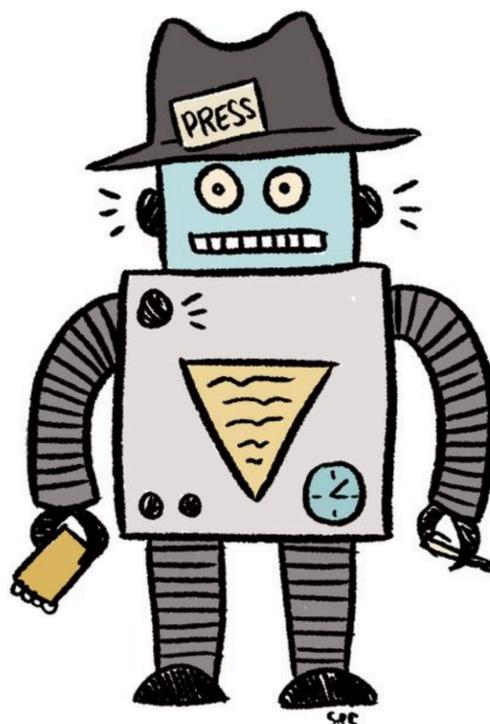
L'écran tactile tant attendu est enfin arrivé en janvier. Trois journalistes et un cadre ont été formés. **Le Hub est désormais installé dans le studio de la Matinale.** Sur le papier, l'outil est

en marche, il fonctionne... En pratique, c'est une vraie usine à gaz.

On devait avoir le même écran que celui de *FranceInfo*, il n'en est rien. Notre écran **n'a pas les mêmes fonctionnalités**. Pas la même réactivité, pas les mêmes outils disponibles pour réaliser un éclairage plateau. Autre problème, et de taille, contrairement à *FranceInfo*, **notre cadre est fixe, figé, froid. Exit le dynamisme du Steady Cam comme chez nos collègues de la chaîne en continue !**

Et puis, à quand la prochaine formation de journaliste sur le Hub ?

Pour le moment, quelques journalistes formés s'essayent à l'exercice. Très peu au final. Et c'est **surtout le temps de prépa qui manque**, la direction leur demande de réaliser un éclairage plateau dans la journée! Impossible avec cet outil très contraignant et sans l'aide d'infographiste !





france•tv

Accord télétravail :
ça nous concerne à
Orléans, Tours,
Bourges, Chartres,
Châteauroux,
Montargis, Blois



L'accord sur le télétravail a été signé le 18 mars 2021. **Depuis le 1er octobre, il est applicable à tous les salariés qui en font la demande.** Et pour demander, il suffit de contacter notre responsable RH et votre chef de service. Un entretien doit se tenir avec votre chef de service pour déterminer le cadre du télétravail.

Le télétravail ne doit pas excéder 50% du temps de travail du salarié sur une période de référence retenue. La moyenne retenue pour le télétravail est de **2,5 jours par semaine**, ce qui représente 100 jours de télétravail possibles par an. La planification du salarié peut donc s'effectuer sur le mois calendaire ou sur une période plus longue, à savoir le trimestre.

Bilan du télétravail en CVDL au 1 mars 2022

- 26 avenants ont été conclus soit 9 journalistes et 17 PTA.
- 10 accords pour du télétravail occasionnel soit 8 journalistes et 2 PTA.
- deux demandes sont en cours de validation.

A noter : vous avez le droit de modifier cet avenant voire d'en sortir à tout moment moyennant un délai de prévenance d'un mois